

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le deux du mois de juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Benoît DHORDAIN, Maire.

Étaient présents : M. DHORDAIN Benoît, Mme RIBEIRO Maria, M.BACQUET Cédric, M. CAVRO Guy, M. LESNES Jean-Nestor, M. MAZURET Clément, M. LEFEBVRE Jordan, M. DELEPLANQUE Benoît, M. MAISON François

Absent excusé : Mme CORBIER Blandine, M MAURAGE François-Xavier, M. LEMOINE Jean-Paul.

Absent non excusé : M. PETIOT Gérald

Secrétaire de séance : Mme RIBEIRO Maria.

Ayant donné pouvoir écrit, conformément à l'Article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mme CORBIER Blandine à M DHORDAIN Benoît, M. MAURAGE François-Xavier à M. MAISON François.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 05 avril 2017 qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante son accord pour inscrire une délibération non inscrite à l'ordre du jour. L'ajout du point porte sur le paiement des heures supplémentaires effectuées par l'adjoint administratif lors du 1er tour de l'élection présidentielle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de payer les heures supplémentaires effectuées par l'adjoint administratif.

### **1) Aide parlementaire**

N'ayant pas obtenu la dérogation pour le plateau multisports, le conseil municipal propose d'utiliser la subvention du Sénateur du Nord, M. Jacques LEGENDRE, pour l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants sur le site du plateau multisports.

### **2) Fonds de concours pour l'aménagement des trottoirs rue Arthur Covlet**

Monsieur le Maire explique que les fonds de concours peuvent être attribués aux communes de moins de 2.000 habitants par la Communauté d'Agglomération de Cambrai, pour des projets d'investissement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Cambrai, et l'autorise à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

### **3) Médecin du travail**

Les collectivités territoriales et les établissements publics devant obligatoirement disposer d'un service de médecine préventive dans l'intérêt de la santé et de la sécurité des agents, le conseil municipal n'ayant plus de nouvelles du médecin référent qui lui était rattaché, décide à l'unanimité d'adhérer au service de prévention Pôle Santé Sécurité au Travail du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (CDG59).

#### **4) Contrat espaces verts**

Afin d'épauler les 2 employés communaux (1 à temps complet et 1 à temps partiel), la municipalité envisage de recruter une nouvelle personne en contrat à 20h/ semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, le recrutement d'un agent en Contrat d'accompagnement dans l'Emploi (C.A.E) et autorise M. Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **5) Heures complémentaires**

Devant faire face à un surplus de travail, un agent a dû effectuer 30 heures complémentaires au cours du mois de mai.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le paiement des heures complémentaires effectuées.

#### **6) Contrat école**

Un agent contractuel a été recruté du 29 mai au 09 juin 2017 pour remplacer l'agent en arrêt maladie. Le contrat sera reconduit en cas de non-retour de cet agent.

### **Questions diverses**

Suite au changement de gouvernement, les NAP sont remises en questions puisque la mise en place de ce dispositif sera laissée à l'appréciation des Maires. Le Conseil évoque la possibilité de poursuivre ou supprimer ce dispositif lors d'une concertation avec le Conseil d'école.

Evocation de la journée citoyenne du samedi 17 juin et des travaux à entreprendre.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 20H50.